

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 28

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

OBJET

Partenariat 2016 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence
(CCIMP)

**Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche
Entreprises et Animation Economique
22.59**

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis 2003, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) signent chaque année une convention de partenariat assise sur un programme d'actions auxquelles le département participe financièrement.

Jusqu'en 2015, les actions retenues s'articulaient autour de thèmes moteurs pour le développement économique tels que l'innovation, la création d'entreprises ou le commerce.

La Loi NOTRE, promulguée le 07 août 2015, a supprimé la clause de compétence générale et interdit désormais aux départements d'intervenir en matière d'économie.

Dans le même temps, ladite Loi a prévu une période transitoire, jusqu'au 31 décembre 2016, lors de laquelle les conseils départementaux peuvent maintenir les financements accordés aux organismes qu'ils ont créés antérieurement ou auxquels ils participent pour concourir au développement économique de leur territoire.

Le partenariat avec la CCIMP présenté dans ce rapport pour 2016 s'inscrit dans ce contexte législatif.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Cette année, du fait donc de la Loi NOTRE et de la priorité affichée par le département sur l'emploi, les thèmes abordés sont différents et sont organisés autour de deux grandes tendances.

D'une part, dans le cadre de la disposition transitoire évoquée plus haut, quatre actions restent encore consacrées au développement économique et à l'accompagnement des entreprises. L'objectif est de respecter la dimension pluriannuelle desdites actions, ce qui garantit leur efficacité et leur pertinence.

Toutefois, elles sont minoritaires dans le montant du partenariat (37 %) et il s'agit de la dernière année de financement sur ce domaine.

D'autre part, deux nouveaux axes sont désormais retenus, qui intègrent les priorités définies dans le cadre des EGP, tout en respectant le cadre de la Loi NOTRE.

Un sera consacré à l'emploi, avec deux actions, une première relative au recrutement dans les filières stratégiques et une seconde à un plan d'information et de sensibilisation aux emplois aidés. L'autre axe concernera l'attractivité du territoire avec la mise en place d'une plateforme digitale.

Les actions retenues au titre de ces deux axes représentent 63 % du financement départemental et seront les seuls pour lesquels un financement pourra éventuellement être envisagé à compter du 1^{er} janvier 2017.

Un tableau récapitulatif, avec le descriptif de chaque action est annexé au présent rapport. D'un point de vue budgétaire, la répartition entre les actions est la suivante :

	Nombre d'actions	Montant
Emploi	2	95 000 €
Attractivité du territoire	1	50 000 €
Développement économique	4	86 000 €
TOTAL	7	231 000 €

Concrètement, les services de la chambre disposent, selon les actions, de un à deux ans à compter de la signature de la convention pour les réaliser. Lorsque c'est le cas, un rapport est remis au Conseil Départemental, accompagné d'un bilan financier, afin de déclencher le paiement de la subvention.

INCIDENCE FINANCIERE

Ces actions seront financées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental 2016 sur la ligne 65 91 65738 dont la dotation est suffisante.

programme	Opération	Libellé	Imputation	Montant engagement
10214	1012707	CCIMP 2016	65-91-65738	231 000 €

PROPOSITION

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Economie et à l'Emploi, et au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE /
CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE MARSEILLE PROVENCE
PROGRAMME D' ACTIONS 2016**

Préambule

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) se sont engagés depuis 2002 dans une démarche partenariale. Dans ce cadre, le Département soutient chaque année un certain nombre d'actions conduites par celle-ci.

Jusqu'en 2015, les actions retenues s'articulaient autour de thèmes moteurs pour le développement économique tels que l'innovation, la création d'entreprises ou le commerce.

En 2016, du fait de la Loi NOTRE, seules quelques actions, anciennes et pluriannuelles, relèvent encore de l'économie, la majeure partie du partenariat étant désormais axé sur l'emploi et l'attractivité.

En 2017, les actions économiques ne pourront plus être financées par le Conseil Départemental.

Il a été convenu

Entre

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,

Hôtel du Département, 52, avenue de Saint-Just, 13256 Marseille cedex 20, représenté par sa Présidente, Madame Martine VASSAL dûment autorisé par la délibération n° de la Commission Permanente réunie le 13 juillet 2016 ci-après dénommé « le Conseil Départemental »,

d'une part,
et

La Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, Palais de la Bourse, 9, La Canebière 13001 Marseille représentée par son Président, Monsieur Jacques PFISTER, ci-après dénommée "CCIMP",

d'autre part,

ARTICLE 1 : OBJET

Comme chaque année, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône apporte son soutien à un certain nombre d'actions conduites par la CCIMP. Celles –ci s'articulent autour des thèmes de l'emploi, de l'attractivité du territoire et du développement économique.

En 2016, 7 actions ont été retenues :

Thèmes	Actions	Montants
Emploi	Etude action emploi et insertion dans les filières stratégiques	50 000 €
	Information et sensibilisation des entreprises aux emplois aidés	45 000 €
Attractivité du territoire	Plate forme digitale SVS II	50 000 €
Développement économique	Innovation et performance dans les PME	25 000 €
	« Ma boutic' tour »	20 000 €
	Transition écologique et énergétique	21 000 €
	Entrepreneuriat et Salon Top Franchise	20 000 €
	TOTAL	231 000 €

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DE LA CCIMP

La CCIMP s'engage à réaliser chacune des actions prévues à l'article 1, selon les délais suivants :

- 1 an pour les quatre actions relevant du thème « développement économique ».
- 2 ans pour celles relevant des thèmes « emploi » et « attractivité du territoire ».

Dans le cas où l'une d'entre elle serait abandonnée ou devait être d'une ampleur significativement inférieure aux prévisions présentées auprès de ses services, le Département se réserve le droit de ne pas verser l'intégralité de la subvention ou de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée.

Par ailleurs, la CCIMP a pour obligation de faire connaître, pour chaque action, à toute occasion et sur l'ensemble des documents informatifs ou promotionnels (brochures, invitations, dossiers de presse, communiqués de presse, etc.), la participation du Conseil Départemental, avec notamment l'apposition du logo.

La CCIMP s'engage à soumettre chaque document informatif ou promotionnel relatif aux actions soutenues à l'avis du Conseil Départemental. D'une façon générale, la place du Conseil Départemental dans ces communications devra être proportionnelle à son engagement financier et technique.

En cas de manquement par la CCIMP à ses obligations en matière de communication, le Conseil Départemental pourra remettre en cause le versement de sa participation.

ARTICLE 3 : MODALITE DU PARTENARIAT

Le Département et la CCIMP prévoient de se rencontrer régulièrement, afin de suivre au mieux le déroulement du partenariat. Ces rencontres auront pour objet de :

- Faire un point sur l'avancement des actions menées par la CCIMP,
- Réfléchir à l'émergence de nouvelles actions
- Organiser de façon concrète les échanges en matière d'animation et de communication.

Dans le cas où la réalisation de telle ou telle action demande plus de temps que prévu initialement, un rapport d'étape sera fourni par la CCIMP, permettant de mesurer le degré d'avancement.

ARTICLE 4 : VERSEMENT

Sauf exception, le versement des subventions départementales se fera sur présentation d'un bilan circonstancié de l'action, attestant de sa bonne réalisation et conforme aux fiches techniques déposées auprès des services du Conseil Départemental.

ARTICLE 5 : NOTIFICATION

Le Département notifiera à la CCIMP la présente convention signée qui prendra effet à la date de cette notification.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant conclu entre les parties et approuvé en Commission Permanente du Conseil Départemental.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie et acceptée pour deux ans à compter de sa notification.

Fait, à Marseille, le

La Présidente du Conseil
Départemental

Le Président de la CCIMP

Martine VASSAL

Jacques PFISTER

Nom de l'action	Présentation	Montant	Commentaires
<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Innovation et performance dans les TPE 	<p>La CCIMP déploie depuis plusieurs années une offre de service et d'accompagnement à l'innovation. Cette année encore, le programme se distingue par la mise en place d'actions spécifiques à destination des entreprises traditionnelles et non innovantes afin de diffuser encore plus largement la thématique de l'innovation.</p> <p>Son offre d'accompagnement vers ces publics s'articule autour de 3 actions:</p> <ol style="list-style-type: none"> Esprit Client 2016. Depuis 2009, la CCIMP développe la démarche Esprit Client avec un soutien important du Conseil départemental et d'autres partenaires locaux. L'objectif est de relever le niveau de l'accueil touristique dans les BDR pour pouvoir rivaliser avec les grandes métropoles européennes. Au fil des ans, plus de 5 000 établissements de la chaîne touristique ont été sensibilisés, informés, accompagnés gratuitement sur les thématiques de l'accueil, sur la relation clients, sur la connaissance des touristes, sur les atouts de notre territoire. Programme Innovation 13. Une action destinée aux entreprises désireuses de développer leur croissance par l'innovation en bénéficiant, sur un ou deux de leurs projets prioritaires d'un accompagnement opérationnel, concret et personnalisé s'étalant sur une durée de 6 à 12 mois. Programme rendez-vous de l'innovation. Une action d'information avec 1 manifestation sur le Technopole de Château Gombert regroupant entre 80 et 100 entreprises. 	25 000 €	<p>Action récurrente relevant de l'économie.</p> <p>Dernière année.</p>
<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> La Bou'Tic Tour : accompagnement aux TIC des commerces indépendants de proximité 	<p>Le Concept « Ma Bou'TIC Tour » est conçu pour diffuser, au plus proche des commerçants, une information stratégique sur l'utilisation des TIC. Les principaux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aller à la rencontre des commerçants en ciblant en priorité les plus novices en matière de TIC et leur faire « toucher du doigt » l'intérêt pour leur activité de l'utilisation des TIC. Rendre compréhensible les usages des TIC aux commerçants Leur présenter des solutions adaptées. <p>Objectif minimal pour 2016 de 4 étapes sur les BDR dont Marseille en réunions ciblées et plus de 30000 commerçants.</p>	20 000 €	<p>Action récurrente relevant de l'économie.</p> <p>Dernière année.</p>

Nom de l'action	Présentation	Montant	Commentaires
<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transition écologique et énergétique 	<p>Les entreprises sont au cœur de ces enjeux écologiques et énergétiques, la CCIMP souhaite les accompagner pour les aider à développer leur business et gagner en compétitivité, avec une priorité forte pour les actions proposées ci-après: le développement d'emplois durables et de qualité et leur ancrage sur le territoire métropolitain.</p> <p>Pour ce faire, la CCIMP propose deux opérations pour ce programme 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 2ème « Rendez-vous des Eco-Entrepreneurs » : programmé le 31 mai, durant la semaine européenne du développement durable, il se déroulera à Marseille au Palais de la Bourse. - Les 10^{ème} « Rencontres CEA – Industries » : programmées au 2ème semestre 2016, sur un lieu qui reste à définir. 150 entreprises sont attendues. 	21 000 €	<p>Action récurrente relevant de l'économie.</p> <p>Dernière année</p>
<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Top Franchise Méditerranée 2015 	<p>Top Franchise Méditerranée 2016 (14^{ème} édition) est considéré comme le second Salon de France de la Franchise et du commerce en réseau, et le premier salon B to B dans ce domaine en Méditerranée. Les dates fixées sont les 10 et 11 octobre 2016, au Palais de la Bourse – Marseille.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 100 enseignes nationales et internationales attendues • Plus de 50 secteurs d'activité différents. 	20 000 €	<p>Action récurrente relevant de l'économie.</p> <p>Dernière année</p>

Nom de l'action	Présentation	Montant	Commentaires
<p>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plate forme digitale 	<p>La campagne de communication « Si vous saviez tout ce qui se passe ici », saluée par la plupart des collectivités locales, a obtenu en 2015 le Top/Com Grands Prix d'argent, dans la catégorie Publicité Plurimédias.</p> <p>Aujourd'hui, cette démarche mérite d'être poursuivie en associant fortement les acteurs clés de l'attractivité, à commencer par les collectivités locales, dont le CD13 et la Métropole, acteurs porte-drapeau d'un territoire qui se préoccupe de son image et de son rayonnement au service de sa croissance et de son développement.</p> <p>En s'appuyant sur un fond de discours qui semble faire aujourd'hui consensus – incarné par des filières d'excellence, des grands projets stratégiques et des infrastructures de rang mondial (Port, Aéroport, Université, grands écoles ...), cette valeur ajoutée doit se matérialiser à travers un outil digital innovant, participatif, collectif concentrant les données économiques pertinentes et les exemples de l'excellence économique du territoire.</p> <p>Ainsi sur 2016, l'objectif proposé sera de créer une plateforme digitale qui soit un showroom de l'excellence économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Image 3D du territoire en temps réel ; . Outil de référence de la donnée économique territoriale . Réceptacle du récit de l'excellence économique 	<p>50 000 €</p>	<p>Action nouvelle orientée attractivité du territoire</p>

Nom de l'action	Présentation	Montant	Commentaires
<p>EMPLOI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude action emploi et insertion dans les filières stratégiques 	<p>Le marché du travail sur le territoire souffre de nombreuses difficultés, le plus souvent amplifiés par rapport au reste de la France. Généralement les freins à l'emploi sont étudiés sous l'angle des demandeurs d'emploi et rarement sous l'angle de l'entreprise. La CCIMP et le CD13 souhaitent engager une étude action visant à élaborer une stratégie gagnante pour le développement de l'emploi sur le territoire qui s'intéressera en priorité à ce volet de la problématique. Dans cette démarche une attention sera portée à l'attention des publics éloignés de l'emploi. Le rendu final de l'étude est prévu en avril 2017. Ses principaux objectifs sont les suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produire un état des lieux du marché du travail sur le département, ses principaux enjeux et problématiques, • Identifier les filières, grands projets et projets émergents générateurs d'emplois, • Déterminer et qualifier les perspectives d'emploi à l'horizon 2030, • Identifier les besoins non satisfaits dans le cadre des politiques de l'emploi et de l'insertion, en particulier pour l'entreprise, • Déterminer la stratégie à mettre en œuvre et dégager un ensemble d'actions pour répondre à ces besoins et accompagner le développement de ces filières et grands projets, <p>Mettre en place un plan d'action au niveau du territoire dédié au développement de l'emploi, en particulier du côté « entreprise ».</p>	<p>50 000 €</p>	<p>Action nouvelle orientée emploi</p>

<p>EMPLOI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information et sensibilisation des entreprises aux emplois aidés 	<p>Afin de mieux faire connaître le CUI le plus largement aux dirigeants du département et grâce à sa connaissance du tissu économique métropolitain, la CCIMP propose de déployer un plan d'actions de masse sous la forme d'un programme opérationnel intitulé « Information, sensibilisation des entreprises aux emplois aidés ».</p> <p>La CCIMP, pour répondre aux objectifs du Conseil Départemental des Bouches du Rhône en matière d'accélération de l'emploi et face aux enjeux de résultats liés au déploiement du CUI, propose de mettre en œuvre un plan d'actions multi canal très opérationnel pour faire connaître et de rendre lisible, à l'ensemble des entreprises ressortissantes du territoire Aix-Marseille Provence, les avantages de ce dispositif.</p> <p>Pour cela, la CCIMP mettra en place divers relais de communication, d'information et de diffusion de cette mesure déclinés en quatre actions prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une information par une communication directe avec les entreprises du territoire grâce à l'organisation de 4 rencontres business fortement mobilisatrices d'entreprises, déployées chacune, sur des pôles d'activités significatifs, - Une information de proximité des entreprises, via les agences territoriales de la CCIMP représentées par son réseau de boutiques et d'hôtels des PME, - Une information adressée par le Centre Relations Clients de la CCIMP (diffusion numérique et en réponse aux questions issues d'appels entrants d'entrepreneurs), - Une information digitale (e.mailings, site Internet CCIMP, réseaux sociaux...) 	<p>45 000 €</p>	<p>Action nouvelle orientée emploi</p>
<p>TOTAL GENERAL</p>		<p>231 000 €</p>	<p>Montant global en diminution de 31 000 €(12 %)</p>